

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, cela n'a rien à faire avec le gouvernement fédéral. Au contraire. Si je ne m'abuse, les contrats ont été accordés par l'organisme qui gouverne les Olympiques et, suite à cela, nous avons, nous du gouvernement et d'autres, constaté que certains Canadiens, surtout d'expression française, pouvaient être privés d'une couverture aussi complète qu'en anglais. Dès l'instant où cela a été porté à mon attention, j'ai immédiatement communiqué avec le ministre des Communications pour lui demander qu'une formule soit développée, de nature à corriger cette inégalité, cette injustice. Et dès l'instant où j'aurai reçu un rapport du ministre, je m'empresse de communiquer avec le distingué député d'Ottawa—Vanier.

ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND  
PRENDRE

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, j'ai soulevé cette question en cette Chambre plusieurs fois et j'ai déjà posé une question à ce sujet. Mais vous connaissez très bien la situation des groupes minoritaires en province, et ne trouvez-vous pas qu'il est scandaleux et même discriminatoire et injuste que près d'un million de Canadiens d'expression française soient privés de leur droit au reportage des Jeux d'hiver de Calgary? Que va faire votre gouvernement pour aider tant Radio-Canada que le CRTC et les câblodistributeurs, afin qu'on puisse, en province—qu'on soit au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve ou ailleurs au pays—recevoir en français les Jeux olympiques?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, effectivement, le réseau *TVA*, qui a obtenu les droits en français, ne couvre malheureusement pas le territoire au complet. C'est malheureux, c'est une situation qui s'est développée tout de même depuis des années, où le réseau *TVA* ne dispose pas des atouts voulus pour couvrir . . .

**Une voix:** Le canal 10.

**M. Mulroney:** . . . oui le 10! . . . pour couvrir le tout. Radio-Canada a été un des soumissionnaires, je tiens pour acquis que le contrat a été accordé ailleurs.

Cela étant dit, et nonobstant le fait que des contrats auraient été accordés selon des critères tout à fait objectifs, le fait demeure que le réseau *TVA* en français ne couvre pas tous les francophones du pays. Alors, c'est une espèce de lacune qu'il y a lieu de corriger dans l'esprit d'un événement si important au niveau national. Et c'est un peu cela que le gouvernement est en train d'essayer de faire, en collaboration et avec *TVA* et avec Radio-Canada.

*Privilège—M. Riis*

## LE TRAVAIL

L'AIDE FINANCIÈRE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS—ON DEMANDE  
DES PRÉCISIONS SUR LE NOUVEAU PROGRAMME À FRAIS  
PARTAGÉS AVEC LES PROVINCES

**M. Jean-Guy Guilbault (Drummond):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs qui accordait une aide financière aux travailleurs âgés, licenciés dans les secteurs du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage, ainsi que dans certaines collectivités, est terminé depuis août 1985 et devait être remplacé par un nouveau programme à frais partagés avec les provinces. Est-ce que le ministre peut dire à cette Chambre où il en est rendu dans les négociations avec les provinces pour ce nouveau programme? Et aussi que les travailleurs mis à pied depuis cette date seront pénalisés par le manque d'accord?

**L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail):** Monsieur le Président, relativement à l'ancien PAT, je ferai remarquer à mon collègue que nonobstant le fait qu'il devait se terminer en août 1985, il a été continué par ce gouvernement-ci jusqu'en août 1986. Depuis juin 1986, j'ai consulté tous mes homologues provinciaux relativement au nouveau PATA, et les discussions sont toujours en cours. Relativement à la province de Québec, j'ai fait une offre formelle à mon homologue provincial durant l'été 1987 et, au cours des dernières discussions que j'ai eues avec lui, monsieur le Président, il m'informe qu'il attend de consulter le Cabinet pour me donner une réponse.

\* \* \*

● (1200)

[Traduction]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ALLÉGATION FAITE PAR UN HAUT FONCTIONNAIRE—M.  
REISMAN

**M. le vice-président:** Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) m'a donné préavis d'une question de privilège.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. J'estime avoir été lésé dans mes privilèges de député, et surtout de député de l'opposition, lorsqu'on m'a comparé aux Nazis et à des individus comme Joseph Goebbels, le ministre de la propagande d'Adolf Hitler.

Comme vous le savez, monsieur le Président, cette allégation a été portée non seulement contre moi, mais contre tous les députés de l'opposition . . .

**M. Clark (Yellowhead):** Citez l'allégation.

**M. Riis:** . . . qui ont manifesté leur opposition à l'accord de libre-échange.

**M. Clark (Yellowhead):** Citez précisément l'allégation.